

## Procès-Verbal de séance

### Séance du 1 Juillet 2024

L' an 2024 et le 1 Juillet à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de d'AMÉCOURT Antoine Maire

**Présents** : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : BORDIN Ingrid, CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, GIGOMAS Jeanine, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MM : BASNIER Serge, COPHIGNON Alain, DUCLOS Dominique, MORIN Jean-Louis

**Excusés** : MM : BESNIER Claude (procuration à Serge BASNIER), GOIBEAU Ludovic (procuration Jean-Louis MORIN), ROBIN Thierry

**Absents** : /

**Assistait également** : Mme CHAIGNON Audrey, secrétaire de mairie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 24/06/2024

**Date d'affichage** : 24/06/2024

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Mans  
le : 02/07/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BORDIN Ingrid

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**Approbation du Procès-Verbal du 13 mai 2024** - 2024-053

**Accessibilité PMR Mairie** - 2024-054

**Devis panneaux nom des voies** - 2024-055

**Travaux de rénovation de la place des Deux Fonts - attribution marché public** - 2024-056

**Remplacement agent communal** - 2024-057

**Organisation du comice agricole 2025** - 2024-058

#### **Approbation du Procès-Verbal du 13 mai 2024**

réf : 2024-053

Le procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### **Accessibilité PMR Mairie**

réf : 2024-054

M. Serge BASNIER, 1<sup>er</sup> adjoint, explique au Conseil Municipal les problématiques de l'accessibilité de la mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de valider la mise en conformité du bâtiment.

M. Serge BASNIER présente 2 devis pour les autorisations de travaux et les documents afférents à la mise en conformité de l'accessibilité de la mairie.

Le Conseil Municipal, après réflexion, décide de valider le devis de l'entreprise AIS (Arch'Innovation structures pour un montant de 4 800 €.

Le Maire est autorisé à signer le devis et la dépense est prévue au budget.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### **Devis panneaux nom des voies**

réf : 2024-055

M. Serge BASNIER, 1<sup>er</sup> adjoint présente divers devis de panneaux suite au nommage des routes.

Nom	Plaques (43)	Poteaux (43)	Brides	Frais divers	TVA	Total
Sodimar 360x240	55,50 € unité 2 386,50 €	25 € unité 1 075 €	2,75 € unité 118,25 €	315 €	778,95 €	4 673,70 €
Sodimar 450x250	66,50 € unité 2 859,50 €	25 € unité 1 075 €	2,75 € unité 118,25 €	315 €	873,55 €	5 241,30 €
Sedi	57,27€ unité 2 462,61 €	32,37 € unité 1 391,91 €	3,32 € unité 285,52 €		828,01 €	4 968,05 €
Signalétique Vendomoise  Pochoir	61 € unité 2 623 €	30 € unité 1 290 €	2,50 unité 107,50 €		804,10 €	4 824,60 €
Signalétique Vendomoise  Vinyl	51 € unité 2 193 €	30 € unité 1 290 €	2,50 € unité 107,50 €		718,10 €	4 308,60 €
Améga Signaliques			99,80 € unité 4 291, 40 €	125 €	903,28 €	5 419, 68 €

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise Sodimar 450x250. Une visite d'élus sur le terrain pour le nombre de panneaux et l'implantation est prévue afin de finaliser le devis.

Le Maire ou ses adjoints sont autorisés à signer le devis.

Les crédits seront prévus au budget 2025.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Travaux de rénovation de la place des Deux Fonts - attribution marché public**

réf : 2024-056

M. Serge BASNIER présente au Conseil Municipal des propositions reçues et le tableau de notation effectué par la commission d'appel d'offre réunie le 21 juin dernier (Annexe 1 et 2).

Le Conseil Municipal, après discussions, décide de choisir les travaux en parking complet enrobé et ne pas choisir les dalles béton, et de valider le choix de la commission d'appel d'offres pour l'offre de l'entreprise COLAS pour 150 517 € HT.

Le Maire ou ses adjoints sont autorisés à signer tous les documents afférents à ce dossier.  
Les crédits sont prévus au budget.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Remplacement agent communal**

réf : 2024-057

M. Serge BASNIER, 1er adjoint, informe le Conseil Municipal qu'un agent doit être recruté pour le remplacement de l'agent communal pendant ses congés d'été.  
Après délibération, le Conseil Municipal autorise l'établissement d'un contrat de travail pour le remplacement ou le recours à une agence intérimaire.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Organisation du comice agricole 2025**

réf : 2024-058

M. le Maire expose au Conseil Municipal le résumé de la réunion préparatoire du Comice agricole 2025.

Il est demandé aux conseillers de s'exprimer sur l'envie et la faisabilité d'organiser ce comice sur la commune.

M. Alain Cophignon indique que quelques personnes étaient prêtes à s'investir dans ce projet.

Mme Sandrine Heurtebise pose le problème de la location de barnum et son coût.

Mmes Céline Letessier et Laurence Chedet ne souhaitent pas participer, elles n'ont pas le temps.

M. Jean-Louis Morin ne souhaite pas s'investir dans l'organisation.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de ne pas organiser le comice avec 4 pour, 5 contre et 4 abstentions

A la majorité (pour : 4 contre : 5 abstentions : 4)

**Questions diverses :**

- prochains conseils municipaux : 09/09/2024, 07/10/2024, 18/11/2024 et 16/12/2024

Séance levée à: 23:45

En mairie, le 22/08/2024

Le Maire  
Antoine d'AMÉCOURT

Le Secrétaire  
Mme BORDIN Ingrid

